



## Inscription sans accord

-----  
Par pczt

Bonjour,  
j'ai la garde de mes 2 enfants et mon ex-mari les a que la moitié des vacances scolaires. Je viens d'apprendre qu'il a inscrit notre fille dans un Lycée pour faire des études en apprentissage et qu'il a même trouvé une entreprise pour elle. Cependant, il n'a pas demandé mon accord, je ne connais même pas le nom du lycée, je ne sais pas où il se trouve et je ne sais pas non plus où est l'entreprise.

Ma question est : a-t-il le droit de faire tout cela sans mon accord? sachant que c'est moi qui en ait la garde.

En vous remerciant,

Bien à vous

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre fille est bien mineure ?

Si oui, le père n'était pas censé l'inscrire quelque part sans vous en informer. Vous pouvez vous y opposer.

Cependant, de votre côté, qu'aviez-vous prévu pour la suite de la scolarité de votre fille ?

Qu'en pense votre fille ?

Ce n'est pas une question de "garde" (en fait résidence principale, la garde ayant disparu en même temps que la puissance paternelle), mais d'autorité parentale.

-----  
Par pczt

Oui ma fille est mineure. Elle est actuellement en vacance chez son père et il a convaincu d'aller dans cette école, du coup elle ne veut plus aller dans celle qu'elle avait choisi avant.